

MODALITÉS D'INFORMATION DE LA CLIENTÈLE

Depuis la publication du décret 2016-1356 du 11 octobre 2016, votre clientèle doit être informée de votre qualité d'adhérent à l'AGAPLB et des conséquences en ce qui concerne l'acceptation des règlements par chèque ou par carte bancaire.

Vos obligations sont désormais les suivantes :

1° L'apposition, dans les locaux destinés à recevoir votre clientèle, d'un document mentionnant le nom de l'Association de Gestion Agréée à laquelle vous adhérez : l'Association de Gestion Agréée des Professions Libérales de Bourgogne.

Celui-ci doit être placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par votre clientèle.

2° En fonction du ou des modes de règlement que vous proposez, la reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis à vos clients, du texte suivant :

- Vous acceptez les paiements par chèque uniquement : « Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'une Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale ».
- Vous acceptez les paiements par carte bancaire uniquement : « Acceptant le règlement des sommes dues par carte bancaire en sa qualité de membre d'une Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale ».
- Vous acceptez les paiements par chèque et par carte bancaire : « Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom, ou par carte bancaire en sa qualité de membre d'une Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale ».

Vous trouverez ci-dessous un modèle d'affichette.



Membre de l'AGAPLB

**Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale
sous le n° 2.02.210 du 24 mars 1978**

**ACCEPTANT À CE TITRE LE RÉGLEMENT
DES SOMMES DUES PAR CHÈQUES
LIBÉLLES À SON NOM**

Membre de l'AGAPLB

Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale
sous le n° 2.02.210 du 24 mars 1978

ACCEPTANT À CE TITRE LE RÉGLEMENT DES SOMMES DUES PAR CARTE BANCAIRE

Parc des Grands Crus – 60D avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE - Tél. 03 80 70 00 44 - E-mail : agaplb@agaplb.fr Internet : <http://www.agaplb.fr>
N° d'agrément : 2 02 210 N° Siret : 313 907 065 00053 N° TVA intracommunautaire : FR05313907065



Membre de l'AGAPLB

Association de Gestion Agréée par l'administration fiscale
sous le n° 2.02.210 du 24 mars 1978

ACCEPTANT À CE TITRE LE RÉGLEMENT DES SOMMES DUES PAR CHÈQUES LIBÉLLES À SON NOM OU PAR CARTE BANCAIRE

Parc des Grands Crus – 60D avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE - Tél. 03 80 70 00 44 - E-mail : agaplb@agaplb.fr Internet : <http://www.agaplb.fr>
N° d'agrément : 2 02 210 N° Siret : 313 907 065 00053 N° TVA intracommunautaire : FR05313907065